L’Etat belge condamné à verser 50 000 euros au terroriste Nizar Trabelsi !

écrit par Richard Mil | 31 mai 2020

Nizar Trabelsi

Nizar Trabelsi : le terrorisme pro rapporte plus que le foot semi-pro Boîte

Banquette sur terrain de foot et même sur terrain judiciaire

Incroyable mais vrai : l’État belge est condamné à verser à titre d’astreinte 50.000 euros au terroriste tunisien Nizar Trabelsi. Lot de consolation, vaut mieux en avoir 50 en liberté que 50.000 en détention.

Les avocats de Nizar Trabelsi ont annoncé ce 29 mai que le juge des saisies de Bruxelles a condamné l'État belge à verser un tel montant – généré par le généreux contribuable gaulois – à Nizar Trabelsi pour ne pas avoir respecté un arrêt de la Cour d'appel qui fait suite à l'extradition du terroriste vers les États-Unis.

Pedigree de l'heureux bénéficiaire

Nizar Ben Abdelaziz Trabelsi est né en 1970 à Sfax en Tunisie. Footballeur de bon niveau, il déboule en Europe en 1988 et joue en Allemagne en tant que semi-professionnel. Il stoppe en 1995 pour cause de prise de cocaïne, cette fois comme full professionnel des petites herbes pas spécialement vertes.

Trabelsi l'attaquant d'Allah au Fortuna Düsseldorf

Quelle honte pour la vaillante Ruhr !

Il est arrêté à Uccle – « la commune française de Bruxelles » – en 2001 pour son implication dans un projet d'attentat contre l'ambassade des États-Unis en France élaboré par la mouvance Al-Qaïda. La perqui dévoile près de 200 kilos de produits utilisés dans la fabrication de bombes, super ! Le terroriste est poursuivi pour possession illégale d'armes et appartenance à un groupe paramilitaire.

Il est condamné en **juin 2004** par la Cour d'appel de Bruxelles à **dix ans de mitard** pour avoir planifié un attentat-suicide au camion piégé contre la base aérienne belge de **Kleine-Brogel** où est stationné du personnel de l'armée américaine et où, selon les spéculations de la mouvance, seraient conservées de bien mécréantes ogives nucléaires made in USA.

Il reconnaît au cours du procès avoir eu l'intention « d'éliminer du Yankee » et affirme son allégeance à Oussama ben Laden. Trois ans à peine après le massacre des Deux Jumelles, ça ne pardonne pas.

2018 • F-22 Raptor à Kleine-Brogel, nord du Limbourg

https://www.kleinebrogelairbase.be/index.php/nl/

Les USA entrent en scène

En novembre 2008, la justice américaine réclame fort légitimement à la Belgique l'extradition de Trabelsi. Il est en effet soupçonné d'avoir développé des activités bien plus larges au profit d'Al-Qaïda. Le grand jury du district de Columbia l'incrimine de participation à une association de malfaiteurs visant à l'assassinat de ressortissants américains en dehors des États-Unis et de soutien matériel à une organisation terroriste étrangère.

Trabelsi fait appel de la décision d'extradition pourtant acceptée par le Tribunal de Nivelles et son avocat dépose le traditionnel recours islamo-bobo devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme qui, sans surprise, ordonne la suspension de la décision d'extradition.

Sur décision de la ministre belge de l'Intérieur **Joëlle Milquet,** Trabelsi est finalement extradé confidentiellement le 2 octobre 2013 vers les States où il risque la perpète. Son avocat saisit alors en référé le Tribunal de première instance de Bruxelles qui prononce le 3 octobre une interdiction d'extradition. Mais Bazar n'est plus en Belgique…

En parallèle, la Belgique est condamnée par la CEDH en 2014 au versement à Trabelsi de 60.000 euros pour dommage moral et 30.000 euros pour frais et dépenses parce que, selon ladite Cour, cette extradition le soumettait à *un risque sérieux de torture et de traitements inhumains.* Et les risques encourus par les soldats américains basés en

Belgique, on les évalue à combien ???

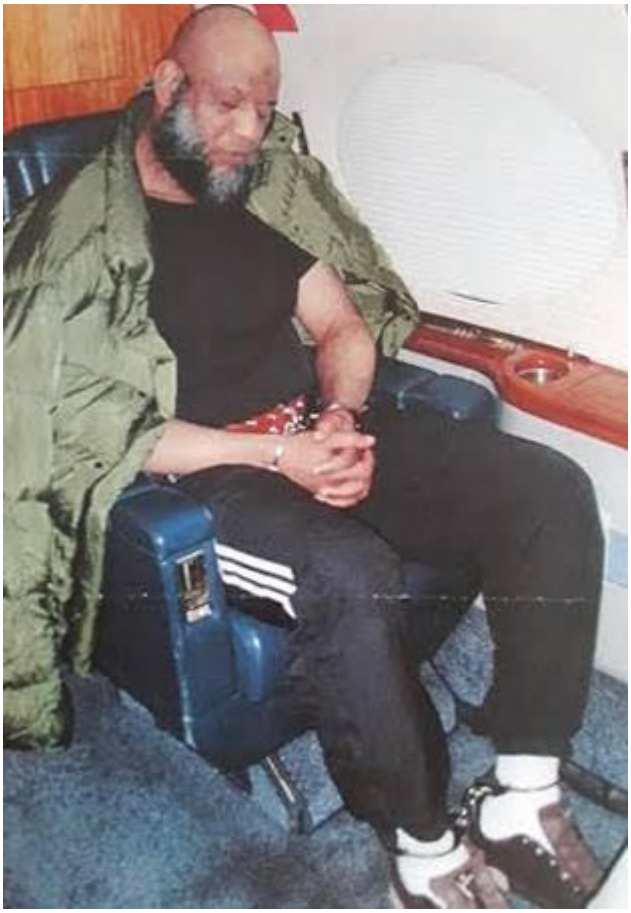

Octobre 2013 • Trabelsi lors de son extradition

Madame entre en scène de ménage

Ne confondez pas Trabelsi et Trabelski. Si c’est un suffixe en ski, pas de quoi secouer le cocotier halal, vous avez affaire à un skieur polonais.

Courage courage, ce n’est qu’un long et horrible moment à passer…

L’épouse de Nizar Trabelsi témoigne en français, 14 mars 2009

Madame Très Belle Si

Ça coince en latin : non bis in idem

L’acte d’accusation qui a permis le transfert de Trabelsi vers les States porte sur les mêmes faits que ceux pour lesquels le terroriste tunisien a été condamné. Or, une personne ne peut être jugée deux fois pour le même crime, *non bis in idem* en latin.

En août 2019, la Cour d’appel de Bruxelles ordonne au ministre de la Justice **Koen Geens** d’expliquer à l’accusation américaine « les limitations posées à l’extradition », sous peine d’une astreinte de 50.000 euros. Cela n’impressionne visiblement pas les Américains et le 13 mars 2020, la Cour du District de Columbia rejette la demande de Trabelsi d’appliquer le principe *non bis in idem.*

Le juge des saisies belge, 28 mai 2020 : « Par son comportement, l’État belge n’a pas seulement ravivé la menace qui pesait sur les droits de Monsieur Trabelsi, il l’a aussi aggravée »

Les avocats du terroriste tunisien sont heu-reux puisque le Tribunal d'instance du district de Columbia a donc décidé de suspendre le procès de Trabelsi à la suite de l'arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles estimant qu'un second procès était *contraire au droit international.* L'ouverture du procès devant le Grand Jury de Washington était prévue le 9 septembre. Au 30 mai, on en est au report *sine die.*

Si le procès américain a lieu, notre talentueux attaquant risque une peine de **perpétuité incompressible** pour participation à une association de malfaiteurs visant à l'assassinat de ressortissants américains. Et il pourrait se tenir puisque la justice américaine peut tout aussi bien considérer que la Belgique n'a pas tenu compte de la gravité de la menace envers des citoyens américains. C'est tout ce qu'on peut souhaiter, que diable !

Douce Uccle, cher pays de mon enfance

Je me souviens fort bien de l'épisode ucclois 2001. À l'époque, j'étais déjà anti-muzz mais en mode soft. Quand on est jeune, on pense plus à épater son voisin par une bagnole de puissance supérieure, ainsi nous formate la société de cons(ommation)

Ce qui m'avait alors réellement indigné, c'est que la racaille radicalisée agisse au sein d'Uccle, la commune du sud de Bruxelles qui m'a vu naître. La plus importante communauté étrangère y résidant provient de France. Vu sous cet angle, je suis pro-immigration.

Richard Mil+a

Uccle centre… fondamentalistes RAUS !